

224C2344  
FR0013421286-OP032-R08

19 novembre 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

**ALPHA MOS**  
(Euronext Growth Paris)

**Complément à D&I 224C2016 du 18 octobre 2024**

1. Le 19 novembre 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ALPHA MOS en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 18 octobre 2024, par Oddo BHF SCA, agissant pour le compte du concert composé des sociétés Jolt Capital SAS<sup>1</sup> et Ambrosia Investments AM S.à.r.l., a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Sorgem, représenté par M. Thomas Hachette, désigné le 21 mai 2024 par le conseil d'administration de la société ALPHA MOS (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ALPHA MOS en date du 19 novembre 2024, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ALPHA MOS sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée (sises 56-58 rue de Ponthieu, 75008 Paris) agissant pour le compte du FCPI Jolt Targeted Opportunités et contrôlée indirectement par M. Jean Schmitt.